

Campus hospitalo-universitaire
Saint-Ouen Grand Paris Nord

ENQUÊTE PUBLIQUE

Réunion Publique
29 septembre 2021
18h-21h

Ordre du jour

- **Intervention du Président de la Commission d'enquête**
- **Intervention de la mairie de Saint-Ouen-sur-Seine et de l'EPT Plaine Commune**
- **Présentation du projet :**
 - L'utilité publique du projet de Campus Hospitalo-Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord
 - La révision du PLUi de Plaine Commune
 - L'enquête parcellaire
- **Échanges avec le public**

Intervention de Monsieur LINET

Président de la Commission d'enquête

Les modalités de l'enquête publique



Qu'est-ce qu'une enquête publique

- **Déroulement du 13 septembre (9h) jusqu'au 15 octobre (17h)**
- **Se tient sous l'égide d'une Commission d'enquête indépendante**
- **L'enquête publique porte sur :**
 - o La déclaration d'utilité publique du projet
 - o La mise en compatibilité du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de l'établissement public territorial Plaine Commune
 - o L'enquête parcellaire : définissant les parcelles nécessaires au projet et permettant l'indemnisation des ayants droit
- **Une procédure qui vise à informer le public et à recueillir ses observations**

Les rendez-vous de l'enquête publique

- **Pour s'informer sur le projet**

Dossier d'enquête et plaquette d'information disponibles dans les lieux suivants :

Mairie de
Saint-Ouen-sur-Seine

Siège de
Plaine Commune

Préfecture de
Seine-Saint-Denis

- **Pour échanger avec la commission d'enquête**

Rendez-vous lors des permanences :

Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine

- ❖ Lundi 13 septembre de 9h à 12h
- ❖ Mardi 21 septembre de 14h à 17h
- ❖ Samedi 2 octobre de 9h à 12h
- ❖ Vendredi 15 octobre de 14h à 17h

Siège de Plaine Commune

- ❖ Jeudi 7 octobre de 14h à 17h

Comment s'exprimer et donner son avis

- **Contribuer au registre d'enquête**

Mis à disposition dans les lieux suivants :

Mairie de
Saint-Ouen-sur-Seine

Siège de
Plaine Commune

Préfecture de
Seine-Saint-Denis

- **S'exprimer par internet :**

Via le registre dématérialisé en suivant le lien ci-après :
<http://dup-mec-du-chu-grand-paris-nord.enquetepublique.net>

Ou par courriel à l'adresse suivante :
dup-mec-du-chu-grand-paris-nord@enquetepublique.net

Comment s'exprimer et donner son avis

- **Adresser un courrier à l'attention du Président de la Commission d'enquête :**

Enquête publique unique
relative au projet de réalisation du CHUSOGPN

Préfecture de Bobigny
Direction de la coordination publique et de l'appui territorial

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin

93007 Bobigny

Intervention de la
Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine
et de l'EPT Plaine Commune

Intervention des maîtres d'ouvrage

Université de Paris

&

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Le campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord

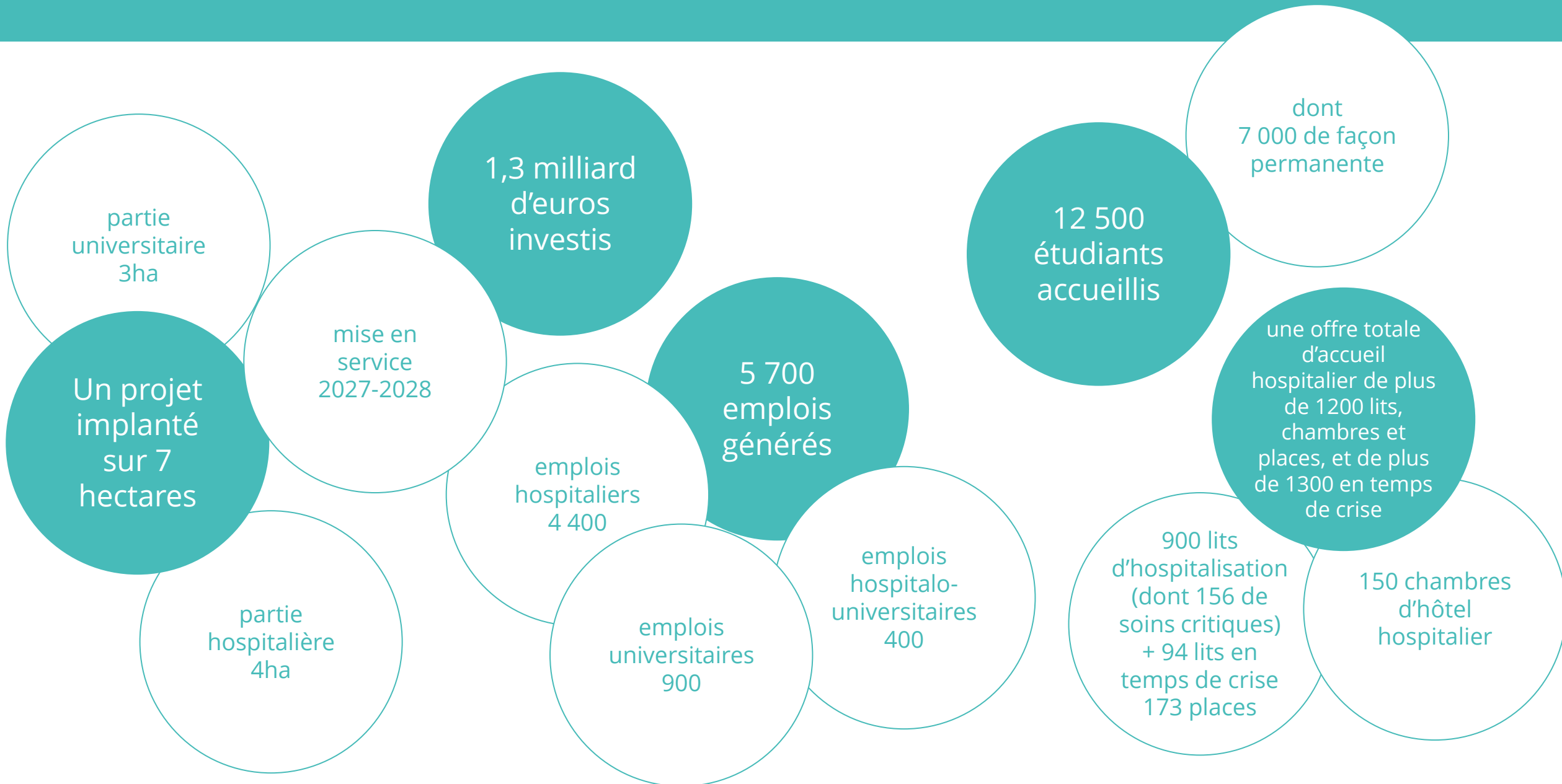
Un projet
d'utilité
publique



Construire la santé de demain

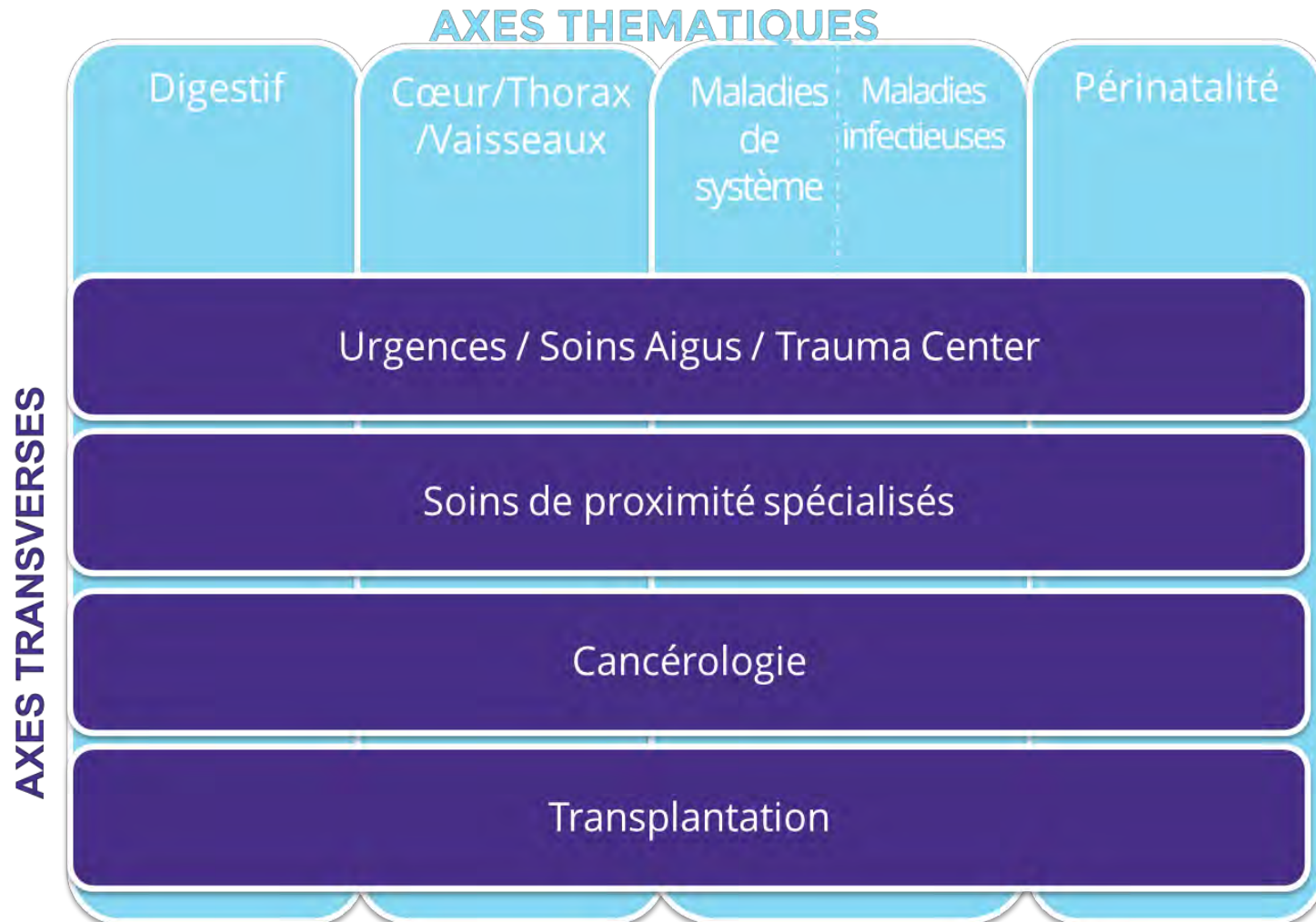
- Moderniser le service public de santé au nord de Paris et rééquilibrer l'offre de soins et de formation sur un territoire actuellement couvert de façon insuffisante
- Répondre à la vétusté des actuels hôpitaux Bichat et Beaujon et des sites universitaires (Bichat, Villemin, Garancière, Montrouge), inadaptés aux besoins futurs, et par conséquent, impossibles à rénover (*manque d'évolutivité des espaces*)
- Créer un campus innovant, modulaire et adaptable, pour mieux accompagner les patients et former les professionnels de santé dans les meilleures conditions
- Anticiper les besoins du territoire, l'évolution de la population et les prochains cycles d'innovation en matière de pratiques et de recherche médicale
- Proposer un projet de haute qualité architecturale et environnementale

L'excellence à l'échelle nationale et internationale



L'offre de soins

- **Projet médical initial (2016)**



6 scanners
6 IRM
1 ostéodensitomètre
1 panoramique dentaire
8 salles d'imagerie conventionnelle
9 salles d'échographie-mammographie
5 gamma-caméras
4 TEP Scan ou TEP IRM
45 salles interventionnelles et de bloc

- **Réflexion stratégique et capacitaire :** cycle de réunions avec les services depuis début avril 2021 pour un premier cycle d'actualisation du projet en prévision des besoins pour 2028. Point d'étape en 2022.

Les bénéfices pour le quartier, la ville, la métropole

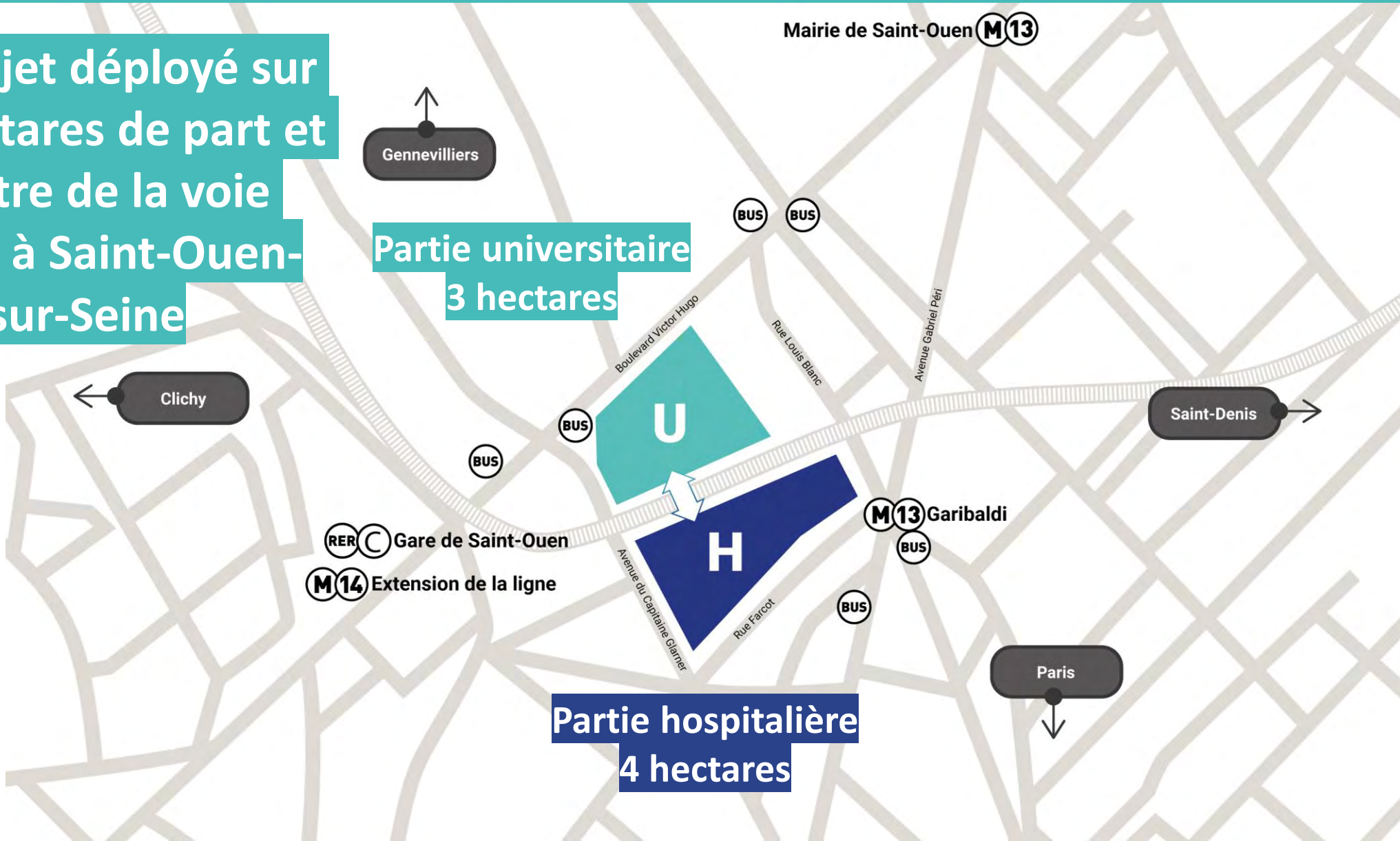
- **Faire de Saint-Ouen-sur-Seine une ville universitaire** – au cœur d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur d'excellence dans le nord de la capitale
- **Implantation sur le territoire Audonien du 1^{er} campus hospitalo-universitaire d'Europe** : carrefour d'échanges accueillant les meilleurs spécialistes mondiaux
- **Un moteur d'attractivité et d'emploi pour la Seine-Saint-Denis** avec la création d'un véritable écosystème de santé favorisant l'implantation d'entreprises innovantes
- **La création d'équipements qui bénéficieront directement à la population** : offre de soins de proximité améliorée en lien avec les professionnels de santé du territoire

L'implantation du projet

Un projet déployé sur
7,2 hectares de part et
d'autre de la voie
ferrée à Saint-Ouen-
sur-Seine

Partie universitaire
3 hectares

Partie hospitalière
4 hectares



Deux projets : une cohérence d'ensemble

- Toutes les **études préalables ont été menées conjointement** : insertion urbaine, prise en compte des flux, impact environnemental
- **Cahier des charges d'insertion urbaine et paysagère commun** aux deux projets (en lien avec les collectivités et nourri par les contributions des concertations)
- Des **critères communs pour désigner les architectes** lauréats
- Une **coopération au quotidien sur toute la durée du projet** associant : les maîtres d'ouvrage et Saint-Ouen-sur-Seine, Plaine Commune, Département, Région, État

Le projet universitaire

- **Environ 88 000 m² de locaux** pour les activités universitaires et scientifiques
- **Un site unique** pour accueillir dans les meilleures conditions :
 - Les activités d'enseignement et recherche des UFRs de médecine et d'odontologie
 - Les instituts en soins infirmiers et les formations paramédicales
 - Les unités mixtes de recherche (UMR) associées en médecine et en odontologie
 - Le suivi des professionnels de santé durant leurs formations initiale et continue
- **Un véritable lieu de vie** intégrant : restaurant universitaire, espace sportif, résidence de chercheurs, *learning center* et centre de séminaires
- **Des synergies avec incubateurs d'entreprises et structures de recherche privées**

Le projet universitaire

- **Université de Paris a fait le choix d'une** **procédure de marché global de performance** **pour maîtriser le coût de l'opération et intégrer dès la conception les aspects liés à :**
 - o L'insertion urbaine du campus
 - o L'efficacité énergétique et la performance environnementale
 - o Les modalités d'exploitation du site
- **Le 1^{er} juillet 2021, un jury a retenu trois groupements pour le dialogue compétitif**
- **Choix du groupement lauréat au printemps 2023** : après 2 tours préalables de dialogue compétitif

Le projet universitaire

- **Les trois groupements retenus pour le dialogue compétitif**

Groupements admis à participer au dialogue compétitif			
Mandataire	Conception architecturale, insertion urbaine et performances environnementales	Construction	Maintenance
WEBUILD	Architectes: RENZO PIANO / AIA Architectes Bureaux d'études techniques: AIA INGENIERIE, FONDASOL	WEBUILD / PIZZAROTTI / NGE / GUINIER / DALKIA	DALKIA
BOUYGUES	Architectes: GROUPE 6 / CELNIKIER & GRABLI / ATELIER ROBERTA Bureaux d'études techniques: EGIS/ TEM PARTNERS / ELIOTH / ACOUSTB / ETAMINE / INDDIGO	BOUYGUES	ENGIE
EIFFAGE	Architectes: PCA STREAM/ MICHEL REMON Bureaux d'études techniques: INGEROP /EIFFAGE/WSP/OASIS	EIFFAGE	EIFFAGE

Le projet hospitalier

- **Accueil d'activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat et Beaujon, dans un bâtiment moderne et à la pointe des dernières technologies de soins :**
 - o Environ 140 000 m² dédiés aux activités cliniques et chirurgicales
 - o Une offre et des parcours de soins adaptées aux différents besoins des malades
 - o Une Capacité d'extension importante lors des crises : dédoublement des chambres et adaptation des locaux
 - o Une meilleure disponibilité du plateau technique : bloc opératoire et imagerie
- **Renforcement important des capacités ambulatoire et diagnostic actuelles grâce à une transformation des processus de programmation et d'accueil**

Le projet architectural retenu pour
la partie hospitalière

Renzo Piano Building Workshop
Brunet Saunier architectes
Ingerop conseil et ingénierie
Sletec ingénierie

Une
architecture
en harmonie
avec la ville



Un projet pour répondre aux enjeux d'insertion urbaine

- **Équilibre entre la fonction hospitalière et l'intégration urbaine** et environnementale
- **Ouvert sur la ville** : larges abords plantés d'arbres, forêt urbaine, grand parvis, accessibilité du jardin en toiture...
- **Architecture conçue pour lier intérieur et extérieur** en jouant sur la transparence
- **Service d'urgence facilement accessible** aux patients du territoire
- **Empreinte végétale forte pour faire respirer le tissu urbain**, avec notamment un véritable jardin suspendu sur le toit de l'hôpital
- **Circulation facilitée par la répartition des accès** tout autour du site

Un projet qui a évolué suite
à la concertation
et à la crise du COVID-19

La concertation lancée dès 2017

- 2013 : l'État prend la **décision de réaliser un nouveau campus**, après que plusieurs études ont constaté la **vétusté des sites de Bichat et Beaujon**
- 2014 : après des **études approfondies de 24 sites nord parisiens** potentiels, choix d'un **site implanté sur la ZAC des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine**
- 2016 : l'État valide le projet, son financement et son organisation opérationnelle
- 2017 : **1^{ère} concertation préalable** sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) portant sur le site de la ZAC des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine
- Suite au travail collectif : les MOAS engagent une **nouvelle recherche de site**
- 2018 : des études de faisabilité démontrent l'**opportunité de réaliser le projet sur le site des parcelles PSA, Conforama, Gaudefroy et Semiso** à Saint-Ouen-sur-Seine

Une 2nde phase de concertation CNDP en 2018-19

- **Seconde concertation préalable** de décembre 2018 à février 2019 sous l'égide de la CNDP
 - o **7 réunions de concertation avec le public** : réunions publiques, ateliers de concertation et visite urbaine / Nombreux outils d'information et de mobilisation.
- **Suivie d'une post-concertation de mars 2019 à septembre 2021**
 - o **De nouveaux temps d'échanges** : 1 webinaire de présentation du projet, 3 ateliers thématiques « l'insertion urbaine », « santé et territoire » et « université et territoire », 1 réunion dédiée à la présentation des projets alternatifs portés par les collectifs « Pas là, pas ça, pas comme ça » et « Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien » / Nombreux outils d'information et de mobilisation.

Les évolutions du projet

- La **crise COVID-19** a confirmé la **nécessité de disposer d'un outil moderne et performant pour organiser la réponse de soins urgente** en Seine-Saint-Denis
- Dans le cadre du **Sécur de la Santé**, des **moyens supplémentaires** ont permis aux maîtres d'ouvrage d'accroître l'ambition du projet :
 - o **Capacité revue à la hausse** avec la création, à l'initiative de l'AP-HP, de 3 unités supplémentaires : soit **90 lits**
 - o **Optimisation de la logistique et de la gestion des flux internes** de l'hôpital
 - o **Amélioration du potentiel évolutif du bâtiment**
Amélioration du système de traitement de l'air et de l'organisation des sas

Les évolutions du projet

- L'AP-HP s'est engagée à **travailler en lien étroit avec les professionnels de santé du territoire** pour innover dans la prise en charge des patients et les parcours de soins
- Les MOAS et les collectivités compétentes travaillent ensemble pour **élargir l'étude « mobilité, flux et stationnement »** afin d'optimiser les circulations autour du campus
- **Choix du projet architectural le plus équilibré** entre la fonction hospitalière et l'intégration au sein de l'environnement urbain (à venir pour la partie universitaire)
- **Prise en compte des contributions exprimées lors de la concertation** dans le cadre du travail de conception réalisé par les groupements architecturaux retenus

Les prochaines étapes

Hôpital >

Etudes de conception de l'hôpital
et préparation du terrain

Enquête publique

Permis de construire
et attribution des marchés

Construction

2021

2022

2023

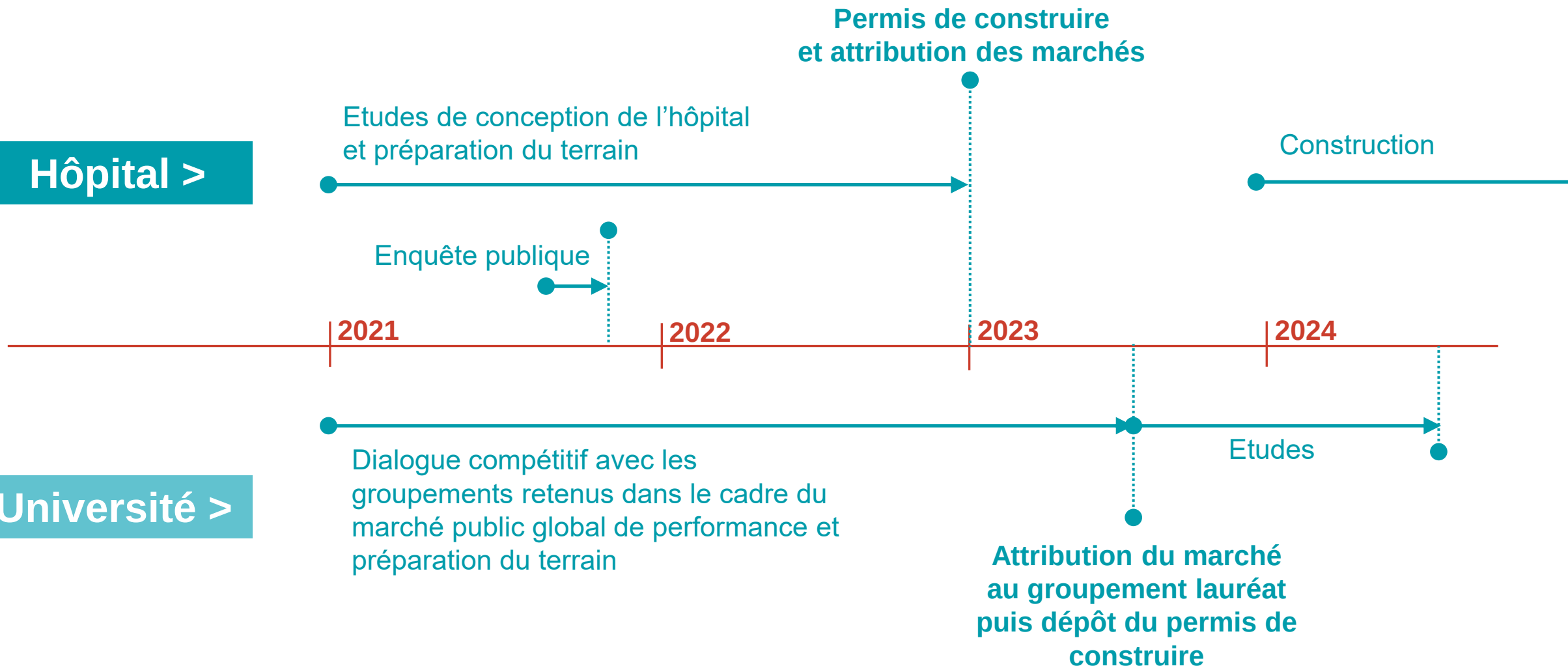
2024

Université >

Dialogue compétitif avec les
groupements retenus dans le cadre du
marché public global de performance et
préparation du terrain

Etudes

Attribution du marché
au groupement lauréat
puis dépôt du permis de
construire



Hôpital >

Construction

2024

2025

2026

2027

2028

Etudes

Construction

Université >

Livraison du
pôle enseignement
et administration

Accueil des
étudiants et
étudiantes

Livraison
du pôle
recherche

La mise en compatibilité du PLUi

Les éléments présentés ci-après font
l'objet d'une pièce spécifique (3.1)
versée au dossier de DUP détaillant
intégralement les demandes de
modifications



Adaptation du règlement d'urbanisme - 1

- Pour accueillir le projet de Campus, le PLUi de Plaine Commune doit faire l'objet d'adaptations limitées au périmètre concerné au travers de la présente procédure DUP valant mise en compatibilité
- Ce travail de formulation des modifications a été réalisé avec les collectivités en 2019. Il n'a pu être intégré au PLUi qui était alors en cours d'adoption, compte tenu de l'état d'avancement du projet
- Cette procédure a pour objet d'adapter certaines dispositions du PLUi approuvé le 25 février 2020 pour permettre la réalisation du Campus et principalement :
 - o L'ajustement cartographique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour mise cohérence avec le projet CHUSOGPN
 - o Les ajustements cartographiques liés au changement de zonage des secteurs UE, UMD et N en UGchu (*inclus périmètres de mixité sociale et de servitudes de taille minimale de logements*)

Adaptation du document d'urbanisme - 2

L'adaptation du règlement et des pièces graphiques notamment avec les demandes suivantes :

- Création d'un secteur spécifique **UGchu** de la zone **UG**, délimitant la future implantation du Campus (destinations, implantation des constructions par rapport aux voies publiques et emprises publiques ou privées, par rapport aux limites séparatives et sur un même terrain, hauteurs, volet nature en ville, stationnement, déchets...)



PLUI approuvé 25 février 2020

Campus : zonage UG



Adaptation du document d'urbanisme - 3

- **Suppression d'un linéaire d'activités commerciales** au nord-est de l'Avenue du Capitaine Glarner (conséquence de la fermeture du magasin Conforama)
- **Intégration d'une emprise de la voie SNCF en zone UGchu** pour permettre la future liaison au-dessus des voies entre l'hôpital et l'Université
- **L'adaptation d'un alignement** : au sud-est de l'avenue du Capitaine Glarner, le déplacement de l'alignement d'arbres (cinq platanes concernés) est nécessaire pour élargir et aménager l'avenue ; une restitution est possible sur le périmètre du Campus

Adaptation du document d'urbanisme - 4

- **Identité patrimoniale de l'usine PSA** : l'ensemble du bâtiment devant être démoli pour construire l'hôpital et élargir et aménager les voies, la préservation de l'ensemble bâti n'a plus de raison d'être ; une **étude historique** sera réalisée afin de conserver la mémoire du site industriel
- **« Espace végétalisé à préserver » (EVP) le long de la voie ferrée** : environ 1280 m² situés le long des voies ferrées correspondent à des zones partiellement végétalisées (friches non accessibles) et leur intégrité ne peut être garantie, compte-tenu des contraintes techniques (soutènement) et réglementaires (servitude SNCF, accès pompiers) pour la desserte de l'hôpital. Pour autant, la végétalisation et la valorisation des abords de la voie SNCF figurent parmi les prescriptions du cahier des charges du Campus, afin de concourir à la fonction écologique des infrastructures. Le projet fait également l'objet d'une étude faune / flore qui permet d'identifier les espèces à protéger
- **Servitudes de localisation** : 1 servitude pour la passerelle et 2 servitudes pour élargissement de voie et aménagement d'espaces publics rue Farcot et avenue du Capitaine Glarner

L'enquête parcellaire



L'objet de l'enquête parcellaire

- Cette enquête a pour objet de :
 - o Définir avec précision les immeubles et lots restant à acquérir et pouvant faire l'objet d'expropriation
 - o Rechercher l'identité complète des propriétaires ou ayants droit de ces biens
- Elle s'adresse plus particulièrement aux différents propriétaires dont les biens sont situés dans l'emprise parcellaire afin qu'ils puissent signaler durant toute la durée de l'enquête, les erreurs ou omissions que pourraient comporter le plan et l'état parcellaire
- Il appartient aux propriétaires de déclarer l'état d'occupation de leurs biens

Le périmètre soumis à enquête

- 8 parcelles et 9 propriétaires et/ou copropriétaires concernés
- Des acquisitions amiables ont été réalisées et des accords sont en cours de contractualisation
- Plus de 98 % de la superficie à acquérir est sous promesse ou acquise
- L'organisation de l'enquête unique ne remet pas en cause la possibilité pour l'État de poursuivre la recherche d'accords amiables en acquisition ou éviction commerciale avec les propriétaires et ayants droit



Échanges avec le public

Comment s'exprimer et donner son avis

- **Contribuer au registre d'enquête**

Mis à disposition dans les lieux suivants :

Mairie de
Saint-Ouen-sur-Seine

Siège de
Plaine Commune

Préfecture de
Seine-Saint-Denis

- **S'exprimer par internet :**

Via le registre dématérialisé en suivant le lien ci-après :
<http://dup-mec-du-chu-grand-paris-nord.enquetepublique.net>

Ou par courriel à l'adresse suivante :
dup-mec-du-chu-grand-paris-nord@enquetepublique.net